

Aucune autorité en valeurs mobilières ni aucun agent responsable ne s'est prononcé sur la qualité de ces titres ni n'a examiné le présent document. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Ce placement pourrait ne pas vous convenir et vous ne devriez y investir que si vous êtes disposé à risquer la perte de la totalité du montant investi. Il est recommandé de consulter un courtier inscrit pour prendre cette décision d'investissement.

Ces titres n'ont pas été inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933, dans sa version modifiée (la « Loi de 1933 »), ni en vertu de l'une ou l'autre des lois sur les valeurs mobilières d'un État des États-Unis, et ils ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis ou pour le compte ou au bénéfice de personnes des États-Unis ou de personnes qui résident aux États-Unis, à moins qu'une dispense des exigences d'inscription en vertu de la Loi de 1933 et des lois étatiques sur les valeurs mobilières applicables n'ait été obtenue. Le présent document d'offre (au sens donné à ce terme dans les présentes) ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat visant l'un ou l'autre de ces titres aux États-Unis ou encore à des personnes des États-Unis ou à des personnes qui résident aux États-Unis, ou pour le compte ou au bénéfice de telles personnes. Les termes « États-Unis » et « personne des États-Unis » ont le sens qui est donné aux termes United States et U.S. Person dans le Regulation S pris en application de la Loi de 1933.

Version modifiée et mise à jour du document d'offre sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté

Le 28 février 2024



INDIVA LIMITED
(la « Société »)

SOMMAIRE DU PLACEMENT

Quels titres sont placés?

Placement :	Chaque unité de la Société (chacune, une « unité ») est composée de une action ordinaire du capital-actions de la Société (chacune, une « action ordinaire ») et de un demi-bon de souscription d'action ordinaire (chaque bon de souscription entier, un « bon de souscription »). Chaque bon de souscription peut être exercé afin d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,15 \$ chacune pendant la période de 36 mois suivant la date d'émission.
Prix d'offre :	0,10 \$ par unité.
Montant du placement :	Placement maximal de 40 000 000 d'unités, pour un produit brut global maximal revenant à la Société de 4 000 000 \$ (le « placement »).
Date de clôture :	La clôture du placement peut avoir lieu en une ou plusieurs tranches, pourvu que la clôture de la dernière tranche ait lieu au plus tard le 7 mars 2024.
Bourse :	Les actions ordinaires sont inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX (la « TSXV ») sous le symbole « NDVA ».
Dernier cours de clôture :	Le 27 février 2024, dernier jour de bourse complet ayant précédé la date des présentes, le cours de clôture des actions ordinaires à la TSXV s'établissait à 0,08 \$.

Description des actions ordinaires

Les porteurs d'actions ordinaires ont les droits suivants : (i) recevoir les dividendes déclarés par le conseil d'administration de la Société, qui sont prélevés sur les liquidités dûment applicables au versement de dividendes, selon le montant et dans la forme déterminés par le conseil d'administration à l'occasion; (ii) recevoir le reliquat des biens et des actifs de la Société, advenant la dissolution ou la liquidation, volontaire ou non, de la Société, ou toute autre distribution des actifs de la Société entre ses actionnaires en vue de liquider ses affaires; et (iii) recevoir l'avis de convocation aux assemblées des actionnaires de la Société et y assister, ainsi qu'exprimer une voix par action ordinaire qu'ils détiennent à toutes les assemblées des actionnaires de la Société, à l'exception des assemblées auxquelles seuls les porteurs d'une autre catégorie ou série d'actions ordinaires de la Société ont le droit de voter de façon distincte en tant que porteurs d'actions de cette catégorie ou de cette série.

Description des bons de souscription

Chaque bon de souscription confèrera à son porteur le droit d'acquérir, sous réserve de rajustements dans certains cas, une action ordinaire au prix d'exercice de 0,15 \$ au plus tard à 17 h (heure de Toronto) à la date qui tombera 36 mois après la date de clôture, après quoi les bons de souscription seront nuls et sans valeur. Les bons de souscription seront régis par les modalités et les conditions énoncées dans les certificats attestant les bons de souscription (les « **certificats de bons de souscription** ») délivrés à la clôture du placement. Les certificats de bons de souscription prévoient un rajustement du nombre d'actions ordinaires qui seront émises à l'exercice des bons de souscription ou du prix d'exercice par action ordinaire dans certains cas habituels.

Aucune fraction d'action ordinaire ne sera émise en faveur d'un porteur de bons de souscription au moment de leur exercice, et aucune autre contrepartie, notamment en espèces, ne sera versée à l'égard de fractions d'action ordinaire. Le porteur de bons de souscription ne devient pas un actionnaire de la Société en raison de sa détention de bons de souscription, et cette détention ne lui confère aucun droit ni aucune participation en ce qui a trait aux bons de souscription, sauf comme le prévoit expressément le certificat de bons de souscription. Les porteurs de bons de souscription n'auront aucun droit de vote ni droit de préemption ni aucun des autres droits d'un porteur d'actions ordinaires.

La Société a le droit de devancer la date d'expiration des bons de souscription pour qu'elle corresponde à une période de trente jours si, pendant dix jours de bourse consécutifs, le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires à la TSXV (ou l'autre bourse ou l'autre système de cotation à la cote duquel les actions ordinaires sont principalement inscrites ou cotées) est égal ou supérieur à 0,30 \$ (l'« **événement entraînant le devancement de la date d'expiration** »). Si un événement entraînant le devancement de la date d'expiration survient, la Société devra en informer le porteur des bons de souscription au plus tard cinq jours ouvrables après la date de l'événement entraînant le devancement de la date d'expiration.

Indiva Limited procède à un financement de l'émetteur coté en vertu de l'article 5A.2 du Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus. Dans le cadre du présent placement, la Société déclare ce qui suit :

- **elle est en activité et son actif principal ne consiste pas en de la trésorerie ou en des équivalents de trésorerie ou encore en l'inscription de ses titres à la cote;**

- **elle a déposé tous les documents d'information périodique et occasionnelle requis;**
- **le montant total de ce placement, combiné au montant de tous les autres placements effectués sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté au cours des 12 mois précédant immédiatement la date de la présente version modifiée et mise à jour du document d'offre (le présent « document d'offre »), n'excédera pas 5 000 000 \$;**
- **elle ne clora ce placement que si elle estime raisonnablement avoir recueilli des fonds suffisants pour atteindre ses objectifs commerciaux et répondre à tous ses besoins de trésorerie pendant les 12 mois suivants;**
- **elle n'affectera les fonds disponibles tirés de ce placement à aucune acquisition qui est une acquisition importante ou une opération de restructuration en vertu des lois sur les valeurs mobilières, ni à aucune autre opération pour laquelle elle demande l'approbation de porteurs de titres.**

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains énoncés qui figurent dans le présent document d'offre constituent de l'information prospective. Ces énoncés portent sur des événements ou un rendement futurs. On reconnaît la nature prospective d'une information à l'emploi de verbes conjugués au futur ou au conditionnel et de termes tels que « avoir l'intention de », « s'attendre à », « estimer » et « projeter », ou encore à l'emploi d'expressions ou de formulations comparables qui se rapportent à des éléments qui ne sont pas des faits historiques. Ces énoncés reposent sur l'avis ou les hypothèses actuels des parties quant au résultat et au moment où ces événements futurs se produiront. Les résultats pourraient différer considérablement des prévisions. Plus précisément, le présent document d'offre renferme de l'information prospective qui concerne, entre autres : (i) les attentes de la Société à l'égard de l'emploi du produit et de l'utilisation des fonds disponibles à la suite de la réalisation du placement; (ii) la réalisation du placement et sa date de réalisation; (iii) les plans, les objectifs et les stratégies futurs de la Société relativement à ses activités, à sa technologie et à ses produits; (iv) la conviction de la Société que sa trésorerie actuelle et ses investissements à court terme, ainsi que les flux de trésorerie d'exploitation prévus, seront suffisants pour répondre à ses besoins en matière de fonds de roulement et de dépenses en immobilisations dans un avenir prévisible; (v) les perspectives financières ainsi que les revenus prévus, le bénéfice net et les résultats financiers futurs de la Société; (vi) le règlement anticipé des débentures convertibles (au sens donné à ce terme dans les présentes) par l'émission d'actions ordinaires; et (vii) la croissance prévue de l'entreprise et des activités de la Société (y compris les segments de marché existants et nouveaux), ainsi que les activités commerciales futures de la Société et les développements liés à celle-ci au sein de ces segments après la date du présent document d'offre.

Différents facteurs ou différentes hypothèses sont généralement utilisés pour tirer les conclusions ou faire les prévisions et les projections figurant dans l'information prospective. Ces hypothèses et ces facteurs sont fondés sur les renseignements dont dispose actuellement la Société et comprennent, sans s'y limiter, des hypothèses concernant les objectifs commerciaux, les buts et les capacités futurs de la Société, le marché du cannabis, le cadre réglementaire applicable à la Société et à ses activités, ainsi que les ressources financières de la Société. Bien que la Société soit d'avis que les hypothèses sous-jacentes aux énoncés prospectifs du présent document d'offre et les attentes dont il y est question sont raisonnables, elle ne peut garantir que ces attentes s'avéreront exactes.

Certains facteurs pourraient faire en sorte que les événements, les rendements ou les résultats réels diffèrent considérablement de ceux prévus dans les énoncés prospectifs. Les lecteurs doivent savoir que les énoncés prospectifs reposent sur des risques, des impondérables et d'autres facteurs connus et inconnus qui pourraient faire en sorte que les résultats, les rendements ou les réalisations réels de la Société, selon le cas, diffèrent considérablement de ceux qui sont indiqués ou sous-entendus dans ces énoncés, notamment les risques et les impondérables qui ont trait aux sujets suivants : (i) les fonds disponibles de la Société et l'utilisation prévue de ces fonds; (ii) les possibilités de financement; (iii) les risques juridiques et réglementaires liés au secteur du

cannabis; (iv) les risques liés à la conjoncture économique; (v) la dépendance envers la direction; (vi) l'opinion publique et la perception du secteur du cannabis; (vii) les risques liés aux contrats conclus avec des fournisseurs de services externes; (viii) les risques associés au caractère exécutoire des contrats; (ix) la dépendance à l'égard de l'expertise et du jugement des membres de la haute direction de la Société, et la capacité de maintenir ceux-ci en poste; (x) les risques liés aux droits de propriété intellectuelle exclusifs et à leur violation éventuelle par des tiers; (xi) les risques liés à la gestion de la croissance ou à l'intensification de la concurrence dans le secteur; (xii) les risques liés aux produits du cannabis destinés à la consommation humaine, y compris les rappels de produits éventuels; (xiii) les risques liés à l'économie en général; et (xiv) le risque de litige.

L'information prospective qui figure dans le présent document d'offre est formulée en date des présentes, et la Société n'a aucune obligation de la mettre à jour ou de la réviser et ne s'engage aucunement à la mettre à jour ou à la réviser à la lumière de faits nouveaux ou d'événements futurs, à moins d'y être tenue par les lois sur les valeurs mobilières applicables. Les investisseurs ne devraient pas se fier indûment à cette information prospective étant donné les risques, les impondérables et les hypothèses qui y sont liés. Les énoncés qui précèdent visent expressément l'ensemble de l'information prospective figurant dans les présentes.

Le présent document d'offre présente des perspectives financières et de l'information financière prospective (collectivement, l'« **information financière prospective** ») au sujet des résultats d'exploitation de la Société, qui sont subordonnés aux mêmes hypothèses, facteurs de risque, limites et réserves que ceux indiqués dans le paragraphe précédent. L'information financière prospective qui figure dans le présent document d'offre a été approuvée par la direction en date du présent document d'offre et a été fournie dans le but de présenter davantage d'information sur les activités commerciales futures de la Société. La Société rejette toute intention ou obligation de mettre à jour ou de modifier l'information financière prospective qui figure dans le présent document d'offre, notamment par suite de faits nouveaux ou d'événements futurs, sauf si les lois applicables l'y obligent. Les lecteurs sont priés de noter que l'information financière prospective qui figure dans le présent document ne devrait pas être utilisée à d'autres fins que celles pour lesquelles elle est communiquée dans les présentes.

Le présent document d'offre fait référence à certaines mesures non conformes aux IFRS. Comme ces mesures ne sont pas reconnues aux termes des IFRS et qu'elles n'y ont pas de sens normalisé, elles pourraient ne pas être comparables à des mesures analogues présentées par d'autres sociétés. La Société les utilise pour fournir de l'information supplémentaire à celle fournie par les mesures conformes aux IFRS et permettre une meilleure compréhension des résultats d'exploitation du point de vue de la direction. Par conséquent, ces mesures ne doivent pas être considérées de façon isolée ni en remplacement de l'analyse de notre information financière présentée conformément aux normes IFRS.

Le « BAIIA » s'inscrit au nombre des mesures non conformes aux IFRS utilisées dans le présent document d'offre. Pour la Société, le BAIIA correspond au bénéfice net (perte nette) avant intérêts, impôts et amortissement. Le BAIIA est communiqué pour permettre aux lecteurs de déterminer la capacité de la Société à générer des liquidités à partir de ses activités et à couvrir ses charges financières. La direction est d'avis que le BAIIA fournit de l'information utile aux investisseurs, car il constitue un indicateur important de la capacité d'un émetteur à générer des liquidités par les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et des entités comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Le BAIIA est également utilisé par les investisseurs et les analystes pour évaluer le rendement financier et pour évaluer un émetteur, notamment en calculant le ratio financier et le ratio d'endettement. La mesure financière la plus directement comparable présentée dans les états financiers de la Société à laquelle se rapporte la mesure non conforme aux IFRS est le résultat net (perte nette).

DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ACTIVITÉ

Quelle est notre activité?

La Société, par l'intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive, Indiva Inc., est un producteur canadien de cannabis qui est actif dans les marchés de la consommation récréative et médicale. L'objectif commercial de la Société consiste à produire et à vendre des produits du cannabis, notamment des extraits et des produits

comestibles. La Société ne cultive pas de cannabis sur place. Elle se concentre plutôt sur ses compétences principales, à savoir la production et la transformation de produits comestibles et d'extraits de cannabis, ainsi que l'emballage de ces produits.

La Société vend actuellement la majorité de ses produits du cannabis aux consommateurs du marché de la consommation récréative des provinces de l'Ontario, de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Nouvelle-Écosse, de la Saskatchewan, du Manitoba, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve, ainsi que des territoires du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut. La Société vend ses produits du cannabis en gros à d'autres producteurs de marijuana autorisés en vertu de la *Loi sur le cannabis* (Canada) et du Règlement sur le cannabis, en vue de leur vente dans les circuits de distribution pour usage médical.

Événements récents

Le 4 janvier 2024, la Société a annoncé une amélioration des prévisions trimestrielles pour le quatrième trimestre financier de 2023, en soulignant que, grâce à la vigueur soutenue des marques Pearls by Grön et No Future de la Société, les résultats relatifs au bénéfice net au quatrième trimestre de 2023 devraient dépasser les attentes et les prévisions initialement présentées dans le communiqué sur les résultats du troisième trimestre de la Société, daté du 21 novembre 2023. La Société a annoncé qu'elle affichait un BAIIA record et un bénéfice d'exploitation positif à son troisième trimestre fiscal de 2023 pour la première fois de son histoire et a annoncé ses prévisions révisées concernant le bénéfice net global pour le quatrième trimestre de 2023, ce qui représente une amélioration séquentielle et une amélioration par rapport à l'exercice précédent, pour atteindre un nouveau record trimestriel, qui dépasse 10 millions de dollars en bénéfice net pour le trimestre clos le 31 décembre 2023.

Le 29 août 2023, la Société a annoncé la modification des modalités de sa facilité de prêt à terme non renouvelable existante (le « **prêt à terme modifié** ») contractée auprès de SNDL Inc. (« **SNDL** ») et la conclusion d'un contrat d'approvisionnement avec SNDL (le « **contrat d'approvisionnement** ») aux termes duquel SNDL fournira à la Société certains produits de distillat de façon exclusive. Le contrat d'approvisionnement prévoit des engagements d'achat mensuel minimal par la Société (l'« **engagement d'achat minimal** »). Les prix de tous les produits fournis dans le cadre du contrat d'approvisionnement peuvent faire l'objet de rajustements périodiques en fonction des prix du marché. Le contrat d'approvisionnement a une durée initiale de trente (30) mois, qui se renouvelle automatiquement pour des périodes successives de douze mois, à moins qu'il ne soit résilié. Sous réserve que l'engagement d'achat minimal total soit respecté, le contrat d'approvisionnement sera automatiquement résilié lors du remboursement du prêt à terme modifié, à moins que la Société n'en décide autrement. Le prêt à terme modifié a reporté la date d'échéance au 24 février 2026 et a étendu la sûreté existante en faveur de SNDL dans le cadre du prêt à terme modifié à l'engagement d'achat minimal. Le taux d'intérêt et les autres modalités du prêt à terme modifié sont demeurés les mêmes, à l'exception de l'ajout d'un cas de défaut, selon lequel un défaut aux termes du contrat d'approvisionnement (qui, s'il n'est pas corrigé dans le délai pertinent indiqué dans le contrat d'approvisionnement) constituera un cas de défaut aux termes du prêt à terme modifié.

Le 10 août 2023, la Société a annoncé le lancement de sa nouvelle marque économique de cannabis, « No Future », qu'elle avait déjà commencé à expédier en Colombie-Britannique et en Alberta. À la date des présentes, les produits « No Future » de la Société sont en vente en Ontario, en Colombie-Britannique, en Alberta, au Manitoba et en Saskatchewan.

Le 16 juin 2023, la Société a annoncé la clôture d'un placement privé de 37 230 000 actions ordinaires au prix de 0,0579 \$ chacune pour un produit de 2 155 617 \$ réalisé par Tweed Inc. (« **Tweed** »), filiale en propriété exclusive de Canopy Growth Corporation (le « **placement privé** »). Le placement privé a été réalisé dans le cadre de la conclusion d'une convention de cession et de prise en charge de licence et d'une convention de fabrication en sous-traitance moyennant une contrepartie globale de 4 250 000 \$ pour Indiva. Aux termes de ces conventions, Indiva a cédé à Tweed tous ses droits dans sa licence exclusive de fabrication et de vente des produits de marque Wana^{MC} au Canada et Tweed a accordé à Indiva un droit exclusif de fabrication et de fourniture des produits de marque Wana^{MC} au Canada pour une période de cinq ans, avec la possibilité de le renouveler pour une période additionnelle de cinq ans, si les parties en conviennent ainsi.

Faits importants

Il n'y a aucun fait important au sujet des titres placés qui ne figure pas dans le présent document d'offre ou dans tout autre document déposé par la Société au cours des 12 mois précédant la date du présent document d'offre.

Quels objectifs commerciaux comptons-nous réaliser grâce aux fonds disponibles?

L'objectif commercial que la Société espère atteindre en utilisant le produit net tiré du placement, ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie existants, est l'obtention de capitaux d'exploitation pour soutenir la croissance de la Société. Il n'y a pas d'événements significatifs qui doivent survenir pour que la Société atteigne son objectif commercial.

EMPLOI DES FONDS DISPONIBLES

Quels seront les fonds disponibles à la clôture du placement?

	Dans l'hypothèse de la prise de livraison de 100 % des titres offerts
A Montant à recueillir	4 000 000 \$
B Commissions de placement et frais	320 000 \$
C Frais estimatifs (avocats, comptables, auditeurs)	80 000 \$
D Produit net du placement : D = A - (B+C)	3 600 000 \$
E Fonds de roulement (insuffisance) au 31 janvier 2024¹⁾²⁾	(2 653 994) \$
F Sources de financement supplémentaires³⁾	3 912 000 \$
G Total des fonds disponibles : G = D+E+F	4 858 006 \$

Notes :

- 1) Les chiffres relatifs au fonds de roulement représentent la meilleure estimation de la direction au 31 janvier 2024. Ils ne sont pas audités et sont susceptibles d'être modifiés, notamment en raison des procédures comptables et d'examen trimestrielles usuelles.
- 2) Les chiffres relatifs au fonds de roulement ne tiennent pas compte des débentures convertibles de la Société d'un capital global de 2 740 000 \$ (les « **débentures convertibles** ») venant à échéance le 31 décembre 2024 et convertibles en actions ordinaires au prix de 0,15 \$ chacune, que la Société prévoit régler par l'émission d'actions ordinaires en faveur des porteurs de ces débentures.
- 3) Le 28 février 2024, la Société a annoncé un placement privé simultané sans intermédiaire visant un maximum de 30 800 000 unités, dont les modalités étaient essentiellement similaires à celles des unités offertes dans le cadre du placement, au prix de 0,14 \$ chacune, pour un produit brut global maximal revenant à la Société de 4 312 000 \$ (le « **placement simultané** »). Le placement simultané ne sera pas réalisé sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté; il sera plutôt réalisé auprès d'investisseurs qualifiés ou conformément à d'autres dispenses de prospectus applicables et, à ce titre, les unités émises dans le cadre du placement simultané seront soumises à une période de détention de quatre mois et un jour. La Société versera une commission d'intermédiaire d'au plus 400 000 \$ qui sera prélevée sur le produit tiré du placement simultané.

Comment les fonds disponibles seront-ils employés?

Description de l'emploi prévu des fonds disponibles, par ordre de priorité	Dans l'hypothèse de la prise de livraison de 100 % des titres offerts
Fins du fonds de roulement	4 358 006 \$
Dépenses en immobilisations	500 000 \$
Total :	4 858 006 \$

La ventilation proposée ci-dessus représente la façon dont la Société a l'intention d'affecter les fonds disponibles en fonction de la connaissance, de la planification et des attentes actuelles de sa direction. L'emploi réel des fonds pourrait différer des estimations présentées ci-dessus. Il se pourrait que, dans certaines circonstances, pour des motifs commerciaux valables, la Société réaffecte les fonds disponibles. Les fonds ne seront pas utilisés pour une acquisition importante, une opération de restructuration ou toute opération nécessitant l'approbation des porteurs de titres de la Société.

Le dernier rapport financier intermédiaire déposé de la Société comportait une note concernant la continuité de l'exploitation. Le présent placement ne devrait pas permettre de répondre aux incertitudes touchant la décision d'inclure ou non une telle note dans nos prochains états financiers annuels.

Comment les autres fonds recueillis au cours des 12 derniers mois ont-ils été employés?

Activités de financement antérieures	Emploi déclaré des fonds	Emploi réel des fonds à ce jour
Le placement privé réalisé le 16 juin 2023 visant 37 230 000 actions ordinaires au prix de 0,0579 \$ chacune, pour un produit brut totalisant 2 155 617 \$.	L'exécution des obligations existantes de la Société aux termes de sa licence de fabrication et de vente des produits de marque Wana ^{MC} au Canada et pour ses frais liés à la fabrication et à la fourniture des produits de marque Wana ^{MC} conformément à la convention de fabrication en sous-traitance.	Un montant de 2 155 617 \$ a été utilisé pour exécuter les obligations de la Société aux termes de sa licence de fabrication et de vente des produits de marque Wana ^{MC} au Canada et pour ses frais conformément à la convention de fabrication en sous-traitance. Il n'y a eu aucune variation par rapport à l'emploi déclaré des fonds.

FRAIS ET COMMISSIONS

Qui sont les courtiers ou les intermédiaires que nous avons engagés dans le cadre du présent placement, le cas échéant, et quelle est leur rémunération?

La Société pourrait verser à certains intermédiaires admissibles une commission en espèces pouvant aller jusqu'à 8 % du produit brut tiré du placement réalisé auprès des souscripteurs trouvés par ces intermédiaires. La Société pourrait également émettre en faveur des intermédiaires admissibles un nombre de bons de souscription d'intermédiaire (chacun, un « **bon de souscription d'intermédiaire** ») correspondant à 8,0 % du nombre d'unités vendues dans le cadre du placement à des souscripteurs trouvés par ces intermédiaires. Les bons de souscription d'intermédiaire, s'ils sont émis, permettront à leur porteur d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,15 \$ chacune pendant la période de 36 mois suivant la date d'émission. La Société a le droit de devancer la date d'expiration des bons de souscription d'intermédiaire, s'ils sont émis, pour qu'elle corresponde à une période de

trente jours si un événement entraînant le devancement de la date d'expiration se produit en remettant au porteur d'un tel bon de souscription d'intermédiaire un avis d'événement entraînant le devancement de la date d'expiration au plus tard cinq jours ouvrables à compter de la date de l'événement entraînant le devancement de la date d'expiration.

DROITS DU SOUSCRIPTEUR

Droits d'action pour information fausse ou trompeuse

Si le présent document d'offre contient de l'information fausse ou trompeuse, vous pouvez opposer à la Société l'un des droits suivants :

- a) le droit de résoudre votre contrat de souscription avec elle;**
- b) un droit d'action en dommages-intérêts contre elle et, dans certains territoires, un droit d'action en dommages-intérêts prévu par la loi contre d'autres personnes.**

Vous pouvez exercer ces droits même si vous ne vous êtes pas fondé sur l'information fausse ou trompeuse. Toutefois, les circonstances pourraient limiter vos droits, notamment si vous connaissiez la nature fausse ou trompeuse de l'information au moment de la souscription des titres.

Si vous comptez vous prévaloir des droits visés aux paragraphes a) et b), vous devez le faire dans des délais de prescription stricts.

On se reportera à la législation en valeurs mobilières applicable et on consultera éventuellement un avocat.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Où trouver des renseignements supplémentaires sur l'émetteur?

Vous pouvez consulter le dossier d'information continue de la Société à l'adresse www.sedarplus.com. De plus amples renseignements sur la Société sont présentés à l'adresse www.indiva.com.

DATE ET ATTESTATION

Le présent document d'offre, ainsi que tout document déposé en vertu de la législation en valeurs mobilières dans un territoire du Canada à compter du 28 février 2023, révèlent tout fait important au sujet de l'émetteur et des titres placés et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

Le 28 février 2024

(signé) « Niel Marotta »

Nom : Niel Marotta

Poste : Chef de la direction

(signé) « Jennifer Welsh »

Nom : Jennifer Welsh

Poste : Cheffe des finances